

Par l'honorable M. Webster (Brockville):—  
John Delbert Boddy, du village d'Athens, dans le comté de Leeds, Ontario, voyageur de commerce, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Florence Boddy.

Par l'honorable M. Mulholland:—

James Hooper Robins, d'Oshawa, Ontario, domestique, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dorothy Eleanor Went Robins.

Par l'honorable M. White (Pembroke):—

The West Virginia Pulp and Paper Company, de New-York, E.-U.  
Edgeworth Greene, de Montclair, New Jersey, E.-U.

Par l'honorable M. DeVeber:—

Alberta Railway and Irrigation Company.

Par l'honorable M. Macdonell:—

Les Commissaires du havre de Toronto.

Par l'honorable M. McCoig:—

La Compagnie du chemin de fer terminal d'Essex.  
Albert Frederick Healey, de Sandwich, Ontario, et autres d'autres lieux dans Ontario (Guaranty Trust Company of Canada).

Par l'honorable M. Green:—

La Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada sur la vie.

Par l'honorable M. Belcourt:—

The Concrete Surfacing Machinery Company.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la Table:—

Arrêté ministériel No C.P. 304, en date du 3 mars 1925, annulant l'arrêté ministériel du 26 novembre 1924 (C.P. 1966), pourvoyant à la paye des officiers lorsque ceux-ci sont préposés à l'évitée des navires.

(*Documents parlementaires, 1925, No 40a*).

Règlements de radiotélégraphie, No 104 (c).

(*Documents parlementaires, 1925, No 103*).

Règlements de radiotélégraphie Nos 83A et 91A.

(*Documents parlementaires, 1925, No 103*).

Réponse à un ordre du Sénat du 18 juin 1923 pour la production de copies de toute la correspondance relative au renvoi, le ou vers le 3 mars 1923, d'Angus J. McQuarrie, le receveur des postes de Doctor's Brook, comté d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, et concernant la nomination de Mme Catherine McDonald à cet emploi.

(*Documents parlementaires, 1925, No 109*).

Rapport du surintendant des pénitenciers pour l'exercice 1923-24.

(*Documents parlementaires, 1925, No 20*).

Réponse à un ordre du Sénat du 3 juillet 1924 pour la production d'un état indiquant:—

1. Quelles sont les dispositions de l'article 199 de la Loi de l'accise?
2. Dans les cinq dernières années, combien de Canadiens ont donné avis au gouvernement qu'ils possédaient ou qu'ils avaient l'intention d'utiliser les ustensiles mentionnés dans la loi? La réponse par provinces.